

Au Fil des — Pages

ÉTÉ 2017



BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE

*La nouvelle fête
du village voit le jour :*

Mésage en Fête!

**Samedi
30 septembre 2017**

14 heures - Minuit
Place de la Mairie
Notre Dame de Mésage

**Mésage
en fête!**

14h Début des festivités
Stands - découverte des passions des Mésageois
Animations par les associations Mésageoises
Jeux en bois, Molky, Pétanque...
18h Apéro-Concert groupe Rock Blues
Tombola, Concours
Soirée Barbecue
Bal du village avec DJ

Mairie des Fêtes
Notre Dame de
MÉSAGE

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p.3
Vie Communale	p.4
Vie Associative et Culturelle	p.20
La Métro	p.21
Informations Diverses	p.22
Informations Pratiques	p.27

ZOOM SUR



BUDGET COMMUNAL 2017 p.4



INAUGURATION BAT. MOULIN p.8



MÉSAGE EN FÊTE p.11





LES MÉDIAS ÉVOQUENT SOUVENT LE THÈME DE LA MODERNISATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'ÉTAT.

Voici concrètement comment cela s'organisera à Notre Dame de Mésage.

Il s'agit de permettre aux Mésageois, dans les mois à venir, d'utiliser de nouveaux moyens de paiement pour les factures que la commune émettra envers les familles. Par exemple la cantine scolaire, le périscolaire, voire même la location des salles polyvalentes.

Cette modernisation passera par des outils de dématérialisation. Nous travaillons afin que vous puissiez utiliser deux nouveaux types de règlement :

- La carte bancaire, dispositif accessible 7j/7 et 24H/24. Ce moyen sécurisé de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) via son site www.tipi.budget-gouv.fr.
- Le prélèvement automatique pour les familles qui souhaitent adhérer à ce moyen de paiement.

En ce qui concerne la Métropole,

la dématérialisation concernera les 49 communes dans le but de rapprocher les habitants de services tels que la voirie, l'urbanisme etc. Dès le second semestre 2018, un habitant pourra par exemple demander les données certifiées sur sa parcelle.

D'autres dossiers d'importance majeure sont d'actualité comme l'arrivée prochaine du très haut débit au cours de l'année 2018 et que nous traiterons au cours des prochains mois.

Le dossier le plus brûlant de cette fin de période scolaire est la fermeture annoncée d'une classe de l'école primaire parce qu'il manque simplement un élève à ce jour pour pouvoir maintenir les trois classes. L'année prochaine, les effectifs se composeront comme suit : 54 élèves en primaire et 74 enfants en maternelle alors que pour l'année 2016 - 2017 ils étaient respectivement de 60 et 61.

Cette fermeture de classe semble être l'enjeu d'un chantage au regroupement de nos deux écoles primaire et maternelle. Le regroupement, voulu par l'Inspection Académique, permettrait le maintien de la classe de primaire, sans ouverture de classe de maternelle alors que nous sommes avec des effectifs lourdement chargés. Il aurait pour conséquence, un lissage globalisé des effectifs avec une seule direction pour les écoles maternelle et primaire et de fait, il y aurait un glissement des enfants de la maternelle vers la primaire. Cette option est aujourd'hui envisagée par l'Inspecteur d'Académie que s'il y a fusion des deux écoles.

La pression de l'Inspection d'Académie afin que cette fusion se fasse, est sous tendue par deux raisons :

La première étant la suppression d'un poste de direction. Et la seconde, le lissage des effectifs sur une unique école (ou groupement scolaire) des enfants de maternelle et primaire. Donc des motivations et soucis d'économies budgétaire et non pour le bien-être des enfants.

Dans leur raisonnement, le facteur humain n'entre pas en ligne de compte, ni les conséquences sur l'avenir des enfants. Ce raisonnement n'est envisagé qu'à partir de ratios mathématiques sans prendre en compte le qualitatif.

Lors de la campagne électorale de notre nouveau président Emmanuel Macron, nous avons entendu qu'il souhaitait « donner à tous les enfants les mêmes chances » en donnant la priorité au primaire ainsi qu'à l'acquisition des fondamentaux en maternelle et à l'élémentaire, afin que tous sachent lire, écrire et compter.

Pour notre école, nous ferons en sorte que cela ne soient pas de vains mots et mobiliserons notre énergie afin qu'une solution favorable puisse être mise en place.

– **TONINO TOIA**

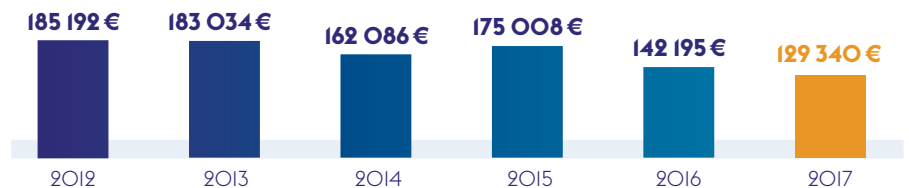


Budget 2017 communal

Cette année encore, le budget de la commune est très contraint. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), principal soutien de l'Etat aux collectivités territoriales, ne cesse de baisser, ce qui impacte fortement le budget de la commune. Malgré cela, nous avons eu à cœur de maintenir les taux des taxes locales afin de ne pas impacter les revenus des ménages. Pour cela, nous devons maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau de service aux habitants.

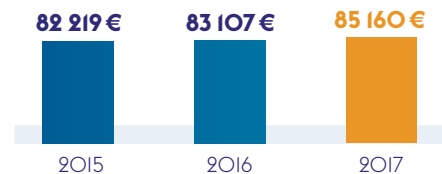
BAISSE DGF

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), principal soutien de l'Etat aux collectivités territoriales ne cesse de baisser, ce qui impacte fortement le budget de la commune.



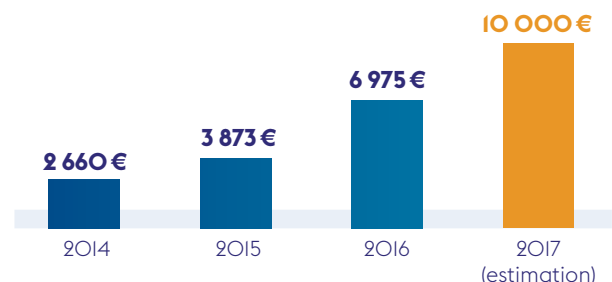
ÉVOLUTION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSÉE À LA MÉTRO

L'AC (Attribution de Compensation) correspond à l'équilibre entre les recettes et les dépenses communales nécessaires à la réalisation, par la Métro, des compétences qui lui ont été transférées. La commune reverse l'AC à la Métro.



ÉVOLUTION DU FPIC QUE LA COMMUNE PAYE

Le FPIC (Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes), crée en 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées. En ce qui concerne Notre Dame de Mésage, cela se traduit par une dépense.



L'IMPOSITION À NOTRE DAME DE MÉSAGE

TAXES	Taux communaux 2016	Taux moyen Métropole
Taxe d'habitation	7,30 %	15,81 %
Taxe foncière (bâti)	15,50 %	34,01 %
Taxe foncière (non bâti)	46,55 %	68,87 %



Budget primitif

CHIFFRES CLÉS

1 341 930 €

Montant budget primitif

691 536 €

Montant en fonctionnement

650 394 €

Montant en investissement

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services communaux (services administratifs et techniques, services scolaires et périscolaires, entretien des bâtiments communaux et de l'éclairage public), de soutenir la vie associative, d'aider les personnes en difficulté (par l'intermédiaire du CCAS), le remboursement des intérêts de la dette et le financement des investissements.

ENFANCE ET JEUNESSE

- Sorties scolaires : 4 354 €
- NAP (janvier à juin 2017 seulement) : 10 593 € (soit environ 20 000 € pour une année scolaire)
- Fournitures scolaires : 4 571 €
- Participation à la structure Petite Enfance (SICCE) : 19 380 €
- Participation au syndicat du collège des Mattons : 9 480 €
- Spectacle enfants et cinéma en plein air : 2 000 €



TERRAIN DE FOOT

- Entretien terrain foot, traçage, fertilisation : 13 610 €



ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

- Entretien des bâtiments : 32 807 €

SUBVENTIONS

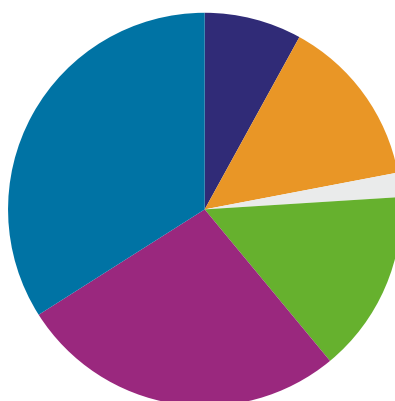
- Subventions aux associations communales et à la mission locale : 10 450 €

CADRE DE VIE

- Déneigement : 2 000 €



LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



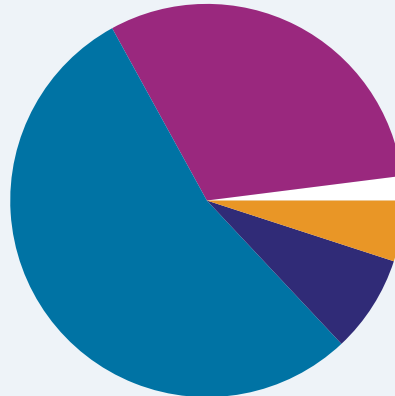
- Autres dépenses : 8 %
- FPIC/AC : 14 %
- Emprunt : 2 %
- Charge gestion courante : 15 %
- Dépenses courantes : 34 %
- Dépenses de personnel : 27 %



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont composées principalement par les :

- Recettes fiscales (taxe d'habitation, 2 taxes foncières...): 377 427€
- Dotations de l'Etat, dotation solidarité communautaire versée par la Métro: 219 226€
- Produits des services (recettes cantine, périscolaire, NAP): 54 000€
- Location des biens immobiliers (locations salle polyvalente): 4 500€



- Dotations : 31%
- Impôts et taxes : 54%
- Recette des services : 8%
- Excédent reporté : 5%
- Recettes diverses : 2%

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

ACTIVITÉ SPORTIVE

- Remise en état des deux courts de tennis: 31 540€
- Remplacement des buts du terrain d'honneur de foot: 4 614€



ENFANCE ET JEUNESSE

- Sécurisation des bâtiments scolaires: 24 866€
- Travaux d'isolation acoustique en maternelle: 11 343€

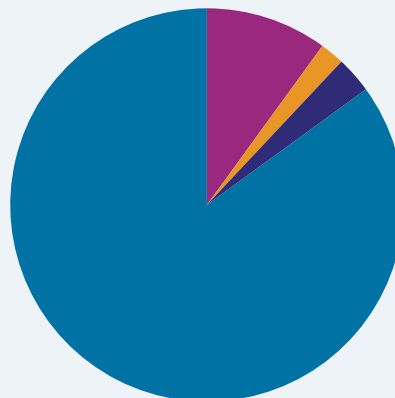


CADRE DE VIE

- Machine à désherber: 3 670€

BATIMENTS COMMUNAUX

- Travaux d'aménagement d'un bureau à la mairie: 35 000€
- Remplacement des menuiseries extérieures de la mairie: 20 000€



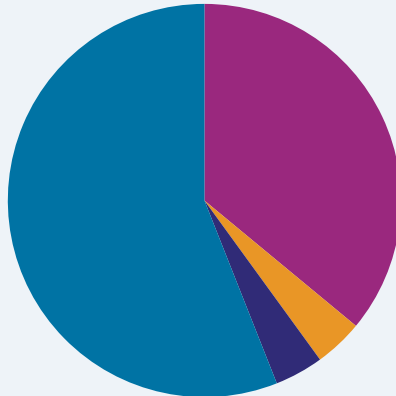
- Matériel : 10%
- Travaux bâtiment : 85%
- Emprunt : 3%
- Divers : 2%



LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles sont composées principalement par :

- Remboursement TVA sur travaux (FCTVA) : 57 417 €
- Résultat excédentaire 2015 : 505 351 €
- Excédent de fonctionnement transféré en investissement : 17 185 €



- Excédent reporté : 36%
- Divers : 56%
- FCTVA : 4%
- Excédent fonctionnement : 4%

LE NOUVEAU BATIMENT DU MOULIN



LES COURTS DE TENNIS





INAUGURATION

Le Bâtiment du Moulin ouvre ses portes!

L'inauguration officielle aura lieu le **VENDREDI 8 SEPTEMBRE À 18H.**

Venez visiter ce nouveau complexe municipal!

Le chantier du nouveau bâtiment du Moulin est terminé. Depuis plus de deux ans, la Commission Travaux de la Mairie a travaillé d'arrache-pied pour suivre le chantier.

Ceci a nécessité une présence quotidienne auprès de l'architecte, des entrepreneurs, et de tous les prestataires qui ont œuvré sur le bâtiment, du début de la construction jusqu'aux dernières étapes de certifications de sécurité du bâtiment.

Deux ans de travail pour un résultat très réussi.

Un grand merci à Messieurs Mollon et Chillou qui se sont totalement consacrés à cette réalisation.

Ce nouveau bâtiment communal est partagé en deux pour deux usages:

- D'un côté les services techniques avec un grand garage - espace de stockage - bureau pour l'agent,
- De l'autre côté, trois salles à dimensions et usages différents.

La plus grande salle est une salle polyvalente baptisée la salle du Connex. Elle fait 180 m² et dispose d'une cuisine, d'un bar et d'un rangement. La salle de l'Oeilly, forte de ses 80m², est idéale pour une réception ou une assemblée générale, par exemple. Et la dernière salle, salle du Grand Serre, 40 m², est parfaite pour une réunion.

Ces trois salles sont à disposition de tous les mésageois ainsi qu'aux associations.

La salle du Connex, idéale pour les mariages ou fêtes de famille, pourra être louée tous les week-end, et pendant les vacances scolaires.

La location de cette salle est également ouverte aux non mésageois.

Renseignements auprès de la Mairie ou sur www.notredamedemesage.fr

LE DÉROULEMENT DU CHANTIER





TRAVAUX

Réhabilitation de la résidence du LPV à La Touche

Depuis le dernier article sur la rénovation de la résidence du LPV à La Touche, deux bâtiments sont terminés au niveau de l'isolation et de la mise en peinture de la façade, de l'étanchéité des jardinières. Les logements ont été dotés de volets isolants et roulants, de bouches VMC hydro-réglables. Seules quelques finitions restent à réaliser sur les deux premiers bâtiments.

Le troisième est en cours de réalisation. En raison des mauvaises conditions climatiques, ce chantier a pris un mois de retard. Il sera achevé pour le 31 juillet 2017.

A cette date, l'espace extérieur retrouvera donc un aspect normal et la circulation dans ce secteur totalement rétablie.

Outre le « coup de jeune » donné à cette résidence dont la construction date de 1980, ces travaux permettront le passage d'une classe d'énergie E à une classe d'énergie C.

Il faut noter la coopération bienveillante des habitants. Qu'ils en soient ici remerciés.



TRAVAUX

Travaux sur les courts de tennis

Durant le mois de mai, des travaux sur les courts de tennis ont été effectués.

Depuis sa reconstruction il y a 10 ans, le court n°1 n'avait pas été rénové. C'est maintenant chose faite puisqu'il a été nettoyé et repeint.

Le court n°2, quant à lui, a subi une reconstruction complète car, étant encore plus vieux que le court n°1, il était très abîmé par le temps. Des trous s'étaient formés et les différentes parties de la dalle n'étaient plus toutes à la même hauteur. Il devenait dangereux de jouer dessus.

Un court tout neuf a donc été construit par-dessus l'ancien, de sorte que désormais, les deux courts sont à la même hauteur.

La grillage a également été changé intégralement, et les poteaux repeints.





PÉRISCOLAIRE

Nouvelles Activités Péricolaires : LE BILAN

Les Nouvelles Activités Péricolaires 2016-2017 ont bien fonctionné malgré des désistements de dernière minute de certains prestataires. Cette année, 60% des élèves de l'école primaire et 61% des élèves de l'école maternelle se sont inscrits aux NAP. Ils ont pu bénéficier de certains ateliers qui ont été reconduits de l'année dernière, et également de nouveautés, comme l'atelier d'éveil à la science, les jeux d'antan, l'atelier cuisine et l'atelier bijoux.

Un grand merci à tous les intervenants, bénévoles et personnels communaux pour leur engagement auprès des enfants, sans oublier les enfants eux-mêmes pour leur enthousiasme.

La Commission Scolaire

SPORT



JARDINAGE



ÉVEIL À LA SCIENCE



VÉLO



GARDERIE



YOGA





À VENIR

VOUS ÊTES TOUS CONVIÉS À

Mésage en fête, la nouvelle fête du village !

Le Comité des Fêtes a eu à coeur d'organiser une nouvelle fête du village pour les Mésageois, et par les Mésageois. Elle aura lieu le samedi 30 septembre prochain !

DE 13H À 14H, LES FESTIVITÉS COMMENCERONT AVEC UNE BATUCADA : un orchestre de percussions brésiliennes qui déambulera dans le bas de la commune pour faire du son et donner le rythme !

A PARTIR DE 14H, vous pourrez venir visiter les stands tenus par des mésageois qui ont un savoir-faire particulier et qui seront là pour le partager avec vous :

- Peinture, apiculture, taille de pierre, charpentier-ébaniste, spray paint art, élevage d'escargots, distillerie de bière, marque de vêtements, musique etc.
- Il y aura aussi des démonstrations par les associations : boxe, danse, foot...
- Egalement une sélection de jeux : pétanque, molkky, piscine à balles, Tour de France, grands jeux en bois...
- Tombola, concours de gâteau...
- Barbecue, frites - Buvette

A 18H00, apéro-concert avec un groupe de 9 musiciens qui joueront des chansons internationales, rock-blues.

A 20H00, lancement du Bal du village animé par René, notre DJ !

Venez nombreux faire la fête !





Les reporters de l'école de La Romanche

Les CP / CE1 au musée Hydrélec

Mardi 16 mai nous sommes allés visiter le musée Hydrélec de Vaujany.

Notre visite s'est déroulée en deux temps.

Tout d'abord, nous sommes allés faire des recherches dans les salles d'exposition du musée.



Pour cela nous étions par groupe de deux ou trois et nous devons répondre à des questions sur une fiche. Cette exploration nous a permis de nous remémorer que l'eau existe sous différentes formes dans la nature et de découvrir les installations qui permettent de produire de l'électricité grâce à l'eau: la vanne, la conduite forcée, la turbine et l'alternateur.

Ensuite, nous sommes allés dans une salle d'ateliers.

Là, une dame nous a fait faire trois choses:



1. Elle nous a expliqué comment on produit de l'électricité à partir de l'eau. Pour ça, elle a utilisé une maquette et elle nous a fait voir une petite vidéo explicative. Nous avons bien compris que: l'eau est contenue dans un grand barrage fermé par une vanne. Lorsqu'on ouvre la vanne, l'eau rentre dans la conduite forcée dans laquelle elle coule très vite et très fort. Avec cette force, dans l'usine hydroélectrique, l'eau fait tourner une turbine qui entraîne un alternateur qui produit de l'électricité.



2. Nous avons aussi fait une expérience qui nous a permis de sentir l'électricité en posant notre main sur une plaque métallique pendant qu'un copain tournait une manivelle. Ça picotait!!! Il ne faut surtout pas faire d'expérience avec l'électricité de la maison!
3. Nous avons fait une dernière expérience en faisant une ronde avec tous les élèves et une machine aux mains métalliques. Celle-ci s'allumait si tous les éléments constituant la ronde étaient des conducteurs électriques (nos corps, des objets en métal...) et ne s'allumait pas si on glissait dans la ronde un élément isolant (vêtement, cheveux, papier...)

Cela a confirmé le résultat des expériences que nous avons menées en classe: l'électricité ne circule pas dans tous les matériaux.

Les séances de patinage à Grenoble

A partir du 10 mars, les vendredis après-midi de 14h à 15h, les CMI/CM2 ont participé à 6 séances de patinage.



Les moniteurs Philippe, Solène et Jean Luc surnommé « le gros schtroumpf » nous ont répartis en 3 groupes, en fonction de notre niveau. Tout au long des séances, nous avons appris à: **se relever en cas de chute; se baisser; se déplacer en arrière; sauter d'avant en arrière; s'arrêter en chasse-neige ou en parallèle; glisser sur un pied; faire un tour en glissant sur un ou deux pieds...**

Il y avait plusieurs règles de sécurité à respecter: **le port du casque et des gants est obligatoire; bien serrer les patins; ne pas pousser les camarades; tourner dans le sens des aiguilles d'une montre; ne pas s'accrocher à un camarade**

Lors de la 6^e séance, nous avons eu l'évaluation. Nous devons passer un par un sur un parcours, pour effectuer les

exercices demandés. Le long du parcours, des petits panneaux nous indiquaient les mouvements à faire.

Cela nous a beaucoup plu, nous aurions aimé avoir encore d'autres séances





Les CE2 / CM1 au musée Hydrelec

Le thème de notre visite était: les énergies renouvelables.

Nous avons commencé les activités par trier les différentes sources d'énergie: les sources d'énergie renouvelables et les sources d'énergie non-renouvelables. Ensuite, la classe a été partagée en trois groupes pour faire trois ateliers sur ce thème.

Atelier sur l'énergie solaire

On avait une lampe pour remplacer le soleil. Il fallait mettre la lumière en face du panneau photovoltaïque pour fournir de l'énergie. Parfois, on devait faire des branchements entre un objet et un panneau photovoltaïque. Il y avait: des moulins et des spirales à faire tourner, une petite ampoule à allumer...



Atelier sur l'énergie éolienne

Nous avons pris un ventilateur pour fabriquer le vent. Nous avons mis une petite hélice (une éolienne) sur une boîte. Cette boîte était reliée par des fils à un voltmètre.

Nous avons allumé le ventilateur. Il faut beaucoup de vent pour faire tourner l'éolienne. Nous avons essayé les trois vitesses du ventilateur. Nous l'avons aussi tourné petit à petit pour l'orienter correctement par rapport à l'éolienne.



Atelier sur l'énergie hydraulique

Nous avons rempli des tubes avec de l'eau puis on les a versés sur la turbine pour mesurer la quantité d'électricité produite grâce à la puissance de l'eau. Il y a plus d'énergie produite quand il y a une grande hauteur d'eau. Ensuite, on a mis un bouchon pour bloquer l'eau et la libérer d'un coup pour faire plus de puissance.

L'expérience nous a permis de savoir à quoi servent un barrage et une conduite forcée.



La visite du musée

Après avoir travaillé sur les énergies renouvelables, nous avons visité le musée. Nous avons été répartis en deux groupes: un par étage. Ensuite, nous avons inversé.



À l'étage du bas, on pouvait voir les anciennes machines qui servaient à produire de l'électricité grâce à l'eau: des turbines, des alternateurs...

À l'étage du haut, on trouvait des informations sur les différentes sortes de barrages, de turbines, sur les centrales hydroélectriques...



On a regardé une maquette qui représentait un barrage, une conduite forcée et une centrale. La maquette montrait qu'il y avait 1 000 mètres (en altitude) d'écart entre le barrage et la centrale.

Après tout cela, les deux classes ont bien mérité un bon pique-nique!!!



À VENIR

La kermesse

Elle se déroulera le **vendredi 30 juin en fin d'après-midi.**

A l'école, nous préparons des danses et des jeux en bois pour en faire un moment festif!

VENEZ NOMBREUX!





ENFANTS

Le centre de loisirs

Cette année, le centre de Loisirs ouvrira ses portes à la salle polyvalente Marcel Richard, du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet.

Le centre est accessible aux enfants âgés de 3 à 12 ans.

Un thème par semaine sera développé : les Sciences, La Nature et la découverte de divers sports collectifs ou individuels.

Les sorties du jeudi : Musée Hydrelec, Parc Aventure, des grands jeux, du plein air, des activités de découverte, sportives, culinaires, de détente... viennent compléter ce programme pour passer un bon été dans la gaieté et la convivialité.

Et un stage hebdomadaire d'équitation réservé aux enfants de plus de 5 ans révolus, le matin au Centre Equestre des 4 fers (sauf le jeudi). Inscription préalable nécessaire.

Les inscriptions sont à transmettre directement à ACL. Une plaquette d'information sera transmise par l'école. Une subvention venant du CCAS a été accordée aux enfants de Notre Dame de Mésage, en fonction du quotient familial.

Association des Centres de Loisirs
11 Avenue Jean Perrot
38100 Grenoble
tél. : 04 76 87 76 41
www.acl-grenoble.org

WWW

Ayez le réflexe site internet

Besoin d'un renseignement sur la mairie ? Vous voulez connaître les activités et manifestations proposées sur la commune ? Inscrire vos enfants à la cantine ? Etre informés sur les pics de pollution ou sur les coupures d'électricité ? Trouver les coordonnées des associations ? Découvrir le patrimoine de votre commune et plus encore ?

Un site complet présentant toutes les informations dont vous avez besoin.

www.notredamedemesage.fr



PLUI

Etablissement de nouvelles cartes d'aléas des risques

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la Métropole doit élaborer et/ou mettre à jour un certain nombre de cartes d'aléas des risques.

A ce titre, le groupement Alp' Georisques et Alpes Geo Conseils a été missionné pour élaborer ces documents.

Les études de définition des aléas exigent un certain nombre de visites de terrain. Des équipes effectuent donc des reconnaissances de terrains sur la commune depuis avril dernier, et ce, jusqu'en août prochain.

JARDINAGE

Notre Dame de Mésage, le pays où il fait bon vivre

Avec le retour du printemps, les travaux dans les jardins et autour de la maison reprennent. Pour la tranquillité de tous, nous vous rappelons que pour vos travaux de bricolage et de jardinage, les appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Concernant les chantiers de travaux publics ou privés, toute personne utilisant des outils qui peuvent gêner le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20h et 7h du matin, et toute la journée des dimanches et jours fériés (sauf intervention d'urgence).

Alors, pour que notre voisin respecte notre tranquillité, soyons soucieux de la sienne et respectons la loi.





NEWSLETTER



Toutes les infos de la commune dans votre boîte mail !

Vous voulez être informé de ce qui se passe sur la commune ? Inscrivez-vous pour recevoir la lettre d'information électronique sur votre boîte mail !

Tous les mois, toute la vie de votre commune directement chez vous : manifestations culturelles et sportives, la vie des associations, les informations pratiques, les travaux, La Métro...

Et en cas d'événement particulier (grève de la collecte des déchets, coupure d'eau ou d'électricité...), c'est un bon moyen pour nous de rapidement vous tenir informés !

N'hésitez plus ! Inscrivez-vous en envoyant un mail à : communication@notredamedemesage.fr

Vous pouvez aussi téléphoner à la mairie : 04 76 68 07 33 ou remplir ce coupon et le déposer à la mairie.

JE SOUHAITE RECEVOIR LA NEWSLETTER DE NOTRE DAME DE MÉSAGE DANS MA BOÎTE MAIL

Nom

Prénom

Tél.

Email

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à répondre à la diffusion de la newsletter de la commune. La destinataire des données est la mairie de Notre Dame de Mésage. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la mairie. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

DÉCHETTERIES

Dépôts sauvage d'encombrants



Suite à plusieurs dépôts d'encombrants ou de déchets non recyclables devant les bennes de tri de la commune, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de déposer devant ces bennes, des gravats ou autres produits qui doivent normalement être déposés en déchetterie.

Nous disposons de trois déchetteries proche de notre commune :

DÉCHETTERIE DU PÉAGE DE VIZILLE

Rue du Maquis de l'Oisans-38220 Vizille

Lundi : fermée
Mardi : 8h-13h
Mercredi : 8h-13h/14h-18h
Jeudi : 8h-13h
Vendredi : 8h-13h
Samedi : 8h-18h

DÉCHETTERIE DE CHAMP SUR DRAC

Rue Léo Lagrange 38560 Champ-sur-Drac

Lundi : 13h-18h
Mardi : 13h-18h
Mercredi : 8h-12h/13h-18h
Jeudi : 13h-18h
Vendredi : 13h-18h
Samedi : 8h-18h

DÉCHETTERIE DE VAULNAVEYS-LE-HAUT

D5E-38410 Vaulnaveys-le-Haut

Lundi : fermée
Mardi : 8h-13h
Mercredi : 8h-13h/14h-18h
Jeudi : 8h-13h
Vendredi : 8h-13h
Samedi : 8h-18h





FESTIVITÉS

La Soirée des Enfants

Pour la 5^e année consécutive, la **Commission Animation de la Mairie** a organisé la **Soirée des Enfants**.

Le vendredi 9 juin dernier, 130 à 140 personnes sont venues assister au spectacle "Bouillon Cube" de la compagnie "La Troupe au Carré".

Une toute jeune compagnie grenobloise de cirque.

Les petits et les grands ont bien ri et ont apprécié les numéros de jonglerie, d'acrobatie et de funambule.

La pause gourmande a été proposée par le **Comité des Fêtes**.

Et la soirée s'est poursuivie par la projection en plein air du dessin animé "Robinson Crusôé".

Le beau temps a été de la partie et a contribué au succès de cette belle soirée.

La Commission Animation remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour que cette soirée ait lieu, ainsi que le public, chaque année plus nombreux.

Rendez-vous l'année prochaine !





FESTIVITÉS

Festi Mésa'joie

Succès de la 1^{re} édition! festimesajoie.jimdo.com

MERCI!

L'édition 2017 de Festi Mésa'joie a connu un beau succès, permettant de belles rencontres et découvertes suivies de bons moments de partage et d'échanges dans une grande convivialité.

Le savoir-faire, la passion et le talent de nos artistes de tous horizons ont enrichi cette édition d'une grande diversité, il y en avait pour tous les goûts.

BRAVO et MERCI à la Compagnie Totem, Robert Aillaud, Adama Cissoko, et à la troupe Ballades Théâtrales.

MERCI aux voisins audacieux qui ont poussé la porte et ont contribué à cette ambiance bon enfant.

MERCI aux municipalités de nos deux villages d'avoir soutenu notre initiative en la faisant connaître auprès de vous dans leurs diverses parutions.

Vos retours chaleureux nous engageant à préparer une Edition 2018! N'hésitez pas à nous rejoindre pour accueillir un événement chez vous, partager vos idées de spectacles, concerts, conférences, ou plus simplement participer à l'organisation de la prochaine édition.

festimesajoie@orange.fr recueille vos suggestions, vous pouvez aussi vous adresser directement aux personnes en signature ci-après.

En attendant bel été à tous et à bientôt.

Mireille Gasparutto, Céline Barraud, Brigitte et Philippe Morant, Marie-Anne Rizzi, Patricia Cuoq, Patricia Dumarest, Beatrice Rouger



À VENIR

Journées du Patrimoine

Cette année, les Journées du Patrimoine se tiendront les samedi 16 et dimanche 17 septembre.

Voici le programme de notre commune :

La Chapelle Saint Firmin et l'Eglise Sainte Marie seront ouvertes toute la journée pour vous permettre de les visiter.

Une visite guidée des deux édifices sera effectuée le samedi et le dimanche, de 14h30 à 16h30, par M. Merlin, mésageois et historien des *Amis de l'Histoire du Pays Vizillois*.

Pour l'occasion, *la Compagnie Partage* s'associe à l'association *Viola da gamba* dont le but est de faire découvrir la viole de gambe et la musique ancienne.

Ces deux associations vous invitent à la représentation de la pièce de théâtre « *A la rencontre de François de Bonne* ».

Ce spectacle, alternant théâtre et musique, retrace en quelques scènes la vie de Lesdiguières, dernier Connétable de France, un personnage qui marqua en son temps la vie de notre Dauphiné.



Samedi 16 septembre, à 17h00
Eglise Sainte Marie
Montée Sainte Marie
(parking sur la Place de la mairie,
200m plus bas)
Entrée libre



HOMMAGE

Commémoration du 8 mai 1945

La cérémonie du 8 mai s'est déroulée cette année encore en présence du G.R.L.D. (Groupe de Reconstitution de la Libération du Dauphiné) qui, après la lecture du discours commémoratif par M. le Maire et la minute de silence, a salué la mémoire des méseageois anciens combattants, mais également celle de tous ceux qui ont permis l'issue de ce conflit.

Cette association, forte d'une trentaine d'adhérents, regroupe des passionnés qui possèdent leur propre matériel U.S militaire d'époque (uniformes, véhicules...). Son but est de commémorer la libération de notre région. Nous les remercions chaleureusement de leur présence.

Un petit reportage a été filmé et mis en ligne sur Youtube à cette adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=ZCA4JLRoMtk&feature=youtu.be> et également sur le site de la commune : www.notredamedemesage.fr

Merci à André Demander pour ce témoignage.



ÉLECTIONS

Résultats des élections présidentielle et législatives

PRÉSIDENTIELLES

Avec près de 80% de participation sur les deux tours de l'élection présidentielle, les électeurs de Notre Dame de Mésage ont voté :

AU DEUXIÈME TOUR

Emmanuel Macron	419 voix	65,37 %
Marine Le Pen	222 voix	34,63 %
Blancs	7	
Nuls	89	

AU PREMIER TOUR

Emmanuel Macon	194 voix	25.39 %
Marine Le Pen	180 voix	23.56 %
J-L. Mélenchon	160 voix	20.94 %
François Fillon	94 voix	12.30 %
Benoît Hamon	60 voix	7.85 %
N. Dupont-Aignan	48 voix	6.28 %
Jean Lassalle	10 voix	1.31 %
F. Asselineau	8 voix	1.05 %
Nathalie Arthaud	5 voix	0.65 %
Philippe Poutou	5 voix	0.65 %
J. Cheminade	0 voix	0 %
Blancs : 15		
Nuls : 4		

LEGISLATIVES

AU DEUXIÈME TOUR

Le taux de participation a été de 44,94 %

J-C. Colas-Roy	271 voix	73,44 %
Alexis Jolly	98 voix	26, 56%
Blancs	37	
Nuls	11	

AU PREMIER TOUR

Le taux de participation a été de 54,20 %

J-C. Colas-Roy	222 voix	45,03 %
Alexis Jolly	72 voix	14,60 %
Taha Bouhafs	59 voix	11,97 %
Magalie Vicente	31 voix	6,29 %
Pierre Verri	28 Voix	5,68 %
David Queiros	26 Voix	5,27 %
Bruno Lafeuille	13 voix	2,64 %
Elisabeth Letz	13 voix	2,64 %
J-J. Tournon	10 voix	2,03 %
Chantal Gomez	10 voix	2,03 %
Alexandre Gabriac	3 voix	0,61 %
Asra Wassfi	3 voix	0,61 %
Hervé Perez	2 voix	0,61 %
Philippe Charlot	1 voix	0,20 %
Liesse El Habbas	0 voix	0 %
Blancs	8	
Nuls	2	



TRANSPORTS

L'OFFRE DE TRANSPORT DE LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE EST AMÉLIORÉE POUR LES 16 COMMUNES DU GRAND SUD DE LA MÉTROPOLE

Porté par le SMTC et Grenoble-Alpes Métropole, avec la participation des comités locaux, **le projet Grand Sud de la Métropole voit le jour le 4 septembre prochain.**

En bus, en car, en train, en covoiturage, à vélo, à pied, des solutions et des services vont faciliter, en les combinant, votre mobilité au quotidien.

Plusieurs lignes sont modifiées, d'autres créées.

Retrouvez toutes les infos sur tag.fr et metromobilite.fr

Pour les établissements scolaires situés sur ce territoire, les dessertes proposées sont adaptées aux rythmes des élèves. Un livret vous guide pour bien préparer votre rentrée, disponible dans les établissements scolaires ainsi qu'en mairie.

Ci-contre les nouveaux horaires des bus scolaires.

COLLÈGE LES MATTONS – LYCÉE PORTE DE L'OISANS

		LMMeJV			
VIZ03 ALLER	Saint-Barthélemy-de-Séchilienne Le Village	07 20			
	Champ de la Cour	07 22			
	Séchilienne Le Village	07 20			
	Séchilienne La Gare	07 25			
	Le Péage	07 30			
	Hameau du Pont		07 35		
	Saint-Pierre-de-Mésage Église		07 40		
	Chavance		07 41		
	Le Moulin	07 35			
	La Touche	07 36			
	Les Templiers	07 40			
	Le Maniguet			07 35	
	Le Péage			07 40	
	Lycée Portes de l'Oisans	07 35	07 45	07 45	07 45
Collège Les Mattons	07 40	07 50	07 50	07 50	

		Me			LMJV		
VIZ03 RETOUR	Collège Les Mattons	12 05	12 05	12 05	16 40	16 40	
	Lycée Portes de l'Oisans	12 08	12 08	12 10			16 20 17 20
	Le Moulin	12 12			16 45	16 21	17 21
	Les Templiers	12 14			16 47	16 22	17 22
	La Touche	12 16			16 49	16 26	17 26
	Chavance	12 19			16 51	16 28	17 28
	Saint-Pierre-de-Mésage Église	12 20			16 52	16 29	17 29
	Hameau du Pont	12 23			16 53	16 30	17 30
	Le Péage		12 23		16 55	16 50	16 32 17 32
	Le Maniguet		12 25		17 00	16 52	16 34 17 34
	Séchilienne La Gare		12 31	12 23		16 55	16 37 17 37
	Séchilienne Le Village		12 33	12 25		16 58	16 40 17 40
	Champ de la Cour			12 28		17 01	16 43 17 43
	Saint-Barthélemy-de-Séchilienne Le Village			12 30		17 05	16 45 17 45

COLLÈGE LES MATTONS – LYCÉE PORTE DE L'OISANS

		LMMeJV	
VIZ06 ALLER	Carrefour Saint-Pierre-de-Mésage	07 25	
	Carrefour de Saint-Sauveur	07 26	
	Carrefour Route de Montaley	07 27	
	Lycée Portes de l'Oisans	07 30	
	Collège Les Mattons	07 35	

Véhicule en provenance de La Mure (desserte Transisère)

		Me		LMJV	
VIZ06 RETOUR	Lycée Portes de l'Oisans	12 05		16 30	17 20
	Collège Les Mattons	12 09	12 10	16 40	
	Carrefour Route de Montaley	12 14	12 15	16 44	17 25
	Carrefour de Saint-Sauveur	12 16	12 17	16 46	17 26
	Carrefour Saint-Pierre-de-Mésage	12 18	12 20	16 48	17 28

Véhicule à destination de La Mure (desserte Transisère)





SOU DES ÉCOLES

Le vide grénier du Sou des Écoles



Pour la 2^e année consécutive, le Sou des Ecoles a organisé un vide-grénier le 14 mai dernier, réservé aux particuliers.

Cette année, les exposants, au nombre de 15, étaient installés sur la place de la mairie.

Les premiers visiteurs sont arrivés en même temps que les exposants et les premières affaires se sont conclues rapidement.

Malgré une météo capricieuse les jours précédents, le temps a été

magnifique toute la journée!

Les visiteurs ont pu déguster les gâteaux confectionnés par des parents d'élèves que nous remercions chaleureusement. Pour le repas du midi, la buvette proposait des saucisses ou merguez grillées et des frites.

La manifestation a connu un vif succès!

Tout cela a contribué à la bonne ambiance de cet évènement et cela encourage toute l'équipe à remettre ça l'année prochaine!

À VENIR

Les stages multisports du Tennis Club Mésageois

- Stages: **du 10 au 13, du 17 au 21 et du 24 au 28 Juillet.**
- Horaires: **de 9h à 17h avec pause pique-nique (fournis par les parents) à 12h.**
- Tarifs: **75€/semaine, 15€/jour.**
- Inscription par mail: **tc.mesageois@fft.fr** ou **tennis.vizille@gmail.com**

En juillet, le Tennis Club Mésageois propose trois semaines de stages multisports aux enfants de 5 à 13 ans.



À VENIR

Les P'tites soirées de Saint Firmin :

Samedi 23 septembre à 20 h.
Dimanche 24 septembre à 17 h.
A la chapelle Saint Firmin.

L'atelier lecture de la compagnie Partage présente:

DU COQ À L'ÂNE.

Sauter du coq à l'âne, donner sa langue au chat, être frais comme un gardon, avoir une mémoire d'éléphant...

Les animaux nous amusent, nous attendrissent, nous émeuvent et sont le sujet d'un foisonnement d'expressions, d'histoires, de poésies et de chansons.

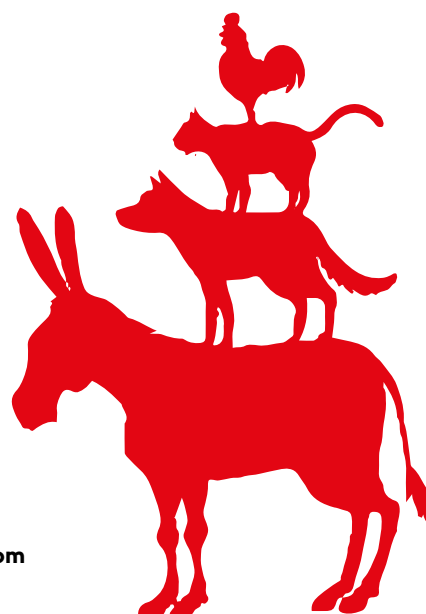
Nous sommes parvenus à cette sélection sans monter sur nos grands chevaux ni nous regarder en chiens de faïence et en espérant ne pas terminer en queue de poisson.

Textes lus par les lecteurs de Partage, et chansons interprétées par des Partageurs de rêves.

Tarif unique 5 €.

Réservation fortement conseillée, places limitées: 06 70 89 18 41.

Tarif unique: 5€
www.compagniepartage.com





En hiver, à l'échelle de la région, le chauffage individuel au bois, en particulier lorsqu'il est mal utilisé (bois humide, foyers ouverts, appareils vétustes), contribue à environ 60 % des émissions de particules dans l'air et jusqu'à 70 % lors d'une journée de grand froid.

Un appareil Flamme Verte 5 émet 100 fois moins de particules dans l'air qu'une cheminée à foyer ouvert.

Pour réduire les émissions de particules dans l'air, il existe de nombreuses solutions préconisées par l'ADEME : meilleure isolation de l'habitat, appareils performants et labellisés, bois sec et de bonne qualité, ramonage et entretien régulier de son appareil de chauffage,

allumage du feu par le haut.

Pour lutter contre la pollution de l'air aux particules, la Métropole vous aide à renouveler votre appareil de chauffage au bois individuel avec une "Prime Air Bois" de 800 € (ou 1200 € selon ressources).

La Prime Air Bois est destinée à vous aider à renouveler votre appareil de chauffage individuel au bois non performant. Un dispositif de la métropole pour améliorer la qualité de l'air de notre région en limitant l'exposition de la population à la pollution aux particules fines.



COMMENT SAVOIR SI JE DOIS CHANGER MON CHAUFFAGE BOIS ?

Tous les appareils datant d'avant 2002 et toutes les cheminées ouvertes sont considérés comme non performants et peuvent donc être remplacés.

Pour faire le point sur votre équipement, faites le test en ligne : www.chauffagebois.lametro.fr

QUEL EST LE PRINCIPE DE LA PRIME AIR BOIS ?

La Prime Air Bois est une sorte de « prime à la casse » : vous vous engagez à détruire votre ancien matériel et à le remplacer par un appareil doté du label « flamme verte 7 étoiles », en échange de quoi la Métropole vous verse une prime de 800 € (ou 1200 € selon les ressources du foyer).

Cette prime est versée par Grenoble-Alpes Métropole. Elle est financée par Grenoble-Alpes Métropole et l'ADEME.

Elle est cumulable avec le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), l'éco-prêt à taux zéro et les aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

COMMENT SAVOIR SI JE PEUX BÉNÉFICIER DE LA PRIME AIR BOIS ?

Pour bénéficier de la Prime Air Bois, vous devez remplir un certain nombre de conditions :

- Etre un particulier
- Posséder un appareil de chauffage au bois datant d'avant 2002 (poêles à bûches et inserts) ou une cheminée ouverte
- Cet appareil doit être dans votre résidence principale ou dans un logement dont vous êtes propriétaire et que vous louez en tant que résidence principale
- Ce logement doit être situé dans une des 49 communes de la métropole grenobloise (voir la liste des communes)
- Remplacer cet ancien appareil par un appareil Flamme verte 7 étoiles ou équivalent (au minimum)
- Vous engager à détruire votre ancien appareil
- Faire installer votre nouvel appareil par un professionnel RGE

COMMENT BÉNÉFICIER DE LA PRIME AIR BOIS ?

Vous devez remplir un dossier de demande qui sera traité par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat.

ATTENTION, avant tout achat d'un nouveau matériel, nous vous conseillons :

- De consulter attentivement le dossier de demande
- De vous renseigner auprès de l'Agence Locale pour l'Énergie et le Climat (ALEC) de la Métropole

QUEL PROFESSIONNEL CONTACTER ?

La Métropole, le Grésivaudan, le Pays Voironnais, l'ADEME et l'État, ont signé en juin une Charte d'engagement en faveur de la qualité de l'air avec 34 spécialistes du chauffage au bois. Ces derniers s'engagent à sensibiliser leurs clients sur l'impact environnemental du chauffage au bois et à les conseiller sur l'utilisation d'un appareil performant, l'emploi d'un combustible de qualité et l'entretien régulier de leur installation.

Téléchargez la liste la liste des professionnels engagés (installateurs, ramoneurs, fournisseurs bois-énergie) sur le site de la Metro :

www.lametro.fr/933-prime-air-bois.htm

OÙ SE RENSEIGNER ?

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT (ALEC)
Bâtiment ESP'ACE Air Climat Energie
14 avenue Benoît Frachon
38400 Saint Martin d'Hères

Tél : 04 76 00 19 09
Mail : prime-air-bois@alec-grenoble.org
Du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-18h
www.alec-grenoble.org

INTERDICTION

Brûlage de végétaux à l'air libre : une pratique interdite



QUELS SONT LES DÉCHETS CONCERNÉS ?

Tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins...

QUI DOIT RESPECTER CETTE INTERDICTION ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée.

En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

Attention ! Les incinérateurs de jardin ne sont pas une solution et polluent également.

DES SOLUTIONS EXISTENT.

Des solutions alternatives existent pour valoriser les déchets verts :

- **La tonte mulching** : elle consiste à déposer l'herbe broyée directement sur la pelouse.
- **Le compostage individuel** : les déchets organiques tels que déchets de jardin, déchets de tontes, déchets alimentaires peuvent être compostés et fournir un engrais de bonne qualité.
- **Le paillage** : cette technique consiste à recouvrir les plantations et le sol de déchets organiques broyés pour le nourrir et/ou le protéger. Il évite le développement des mauvaises herbes, crée une rétention d'humidité et fertilise le sol.
- **La collecte en déchetterie** : vous pouvez déposer vos déchets verts à la déchetterie la plus proche, ils seront valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé.

LE BRÛLAGE DE 50 KG DÉCHETS VERTS ÉMET AUTANT DE PARTICULES QUE :

- **9 800 km** parcourus pour une voiture diesel récente, en circulation urbaine
- **37 900 km** parcourus pour une voiture essence récente
- **3 mois de chauffage** d'un pavillon avec une chaudière au fioul
- **70 à 920 trajets** en moyenne pour rejoindre la déchetterie située à 20 km.*

Par conséquent, l'apport des végétaux en déchetterie (trajet de 20 km supposé) est systématiquement plus favorable qu'une combustion sur place pour la qualité de l'air.

*source : ADEME

APICULTURE

Déclaration annuelle de ruches



La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : mesdemarches.agriculture.gouv.fr

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017).



INFORMATIONS DIVERSES

ESSAIMS

Récupération d'essaims :

Vous pouvez être confrontés à l'essaimage des abeilles domestiques qui s'installent entre fenêtres et volets, dans les conduits de cheminées, dans un arbre, etc..

Vous pouvez contacter l'Abeille Dauphinoise et plus particulièrement : **Mr René SAINT-PIERRE au 06 12 86 12 48**

PETITE ANNONCE

DONNE LIT

120 x 190 en parfait état. Sommier et matelas inclus. Tél. : 04 76 68 12 46

OBJETS TROUVÉS

OBJETS TROUVÉS :

- Une veste rose taille 14 ans perdue lors de la soirée des enfants, le 9 juin.
- Une paire de lunettes de vue trouvée après le scrutin du 7 mai.
- Trois clés rondes retrouvées le 18 avril devant la mairie.
- Une paire de lunettes de soleil



DÉCHETS

CET ÉTÉ, LE 15 AOÛT SERA UN MARDI. LA COLLECTE DES DÉCHETS SUR LE BAS DE LA COMMUNE SE FERA DONC LE JEUDI 17 AOÛT.

NAISSANCE



Norah JACQUES née le 15 Avril 2017, fille d'Ella FALCAND et d'Emmanuel JACQUES. Domiciliés au 178, rue du Moulin.

CONCOURS

« Nous, on fait swinguer nos villages ! »

LA MSA SOUTIENT LES PROJETS DES JEUNES RURAUX

Vous avez entre 13 et 22 ans ? Vous vivez en milieu rural ? Vous avez un projet original susceptible de contribuer à une meilleure insertion sociale et à l'amélioration des conditions et qualité de vie des jeunes ruraux. La MSA vous aidera avec des bourses pouvant aller jusqu'à 5 000€.

DES PROJETS CITOYENS, CULTURELS, SPORTIFS...

Culture, arts, solidarité, citoyenneté, prévention santé, sport, le concours est ouvert à l'imagination et à la générosité. Tous les projets sont les bienvenus : créer des espaces de rencontre, faciliter et dynamiser la vie des jeunes dans un village, un canton, promouvoir de nouvelles solidarités, répondre à des besoins nouveaux ou insatisfaits, animer la vie sociale et culturelle, d'une commune ou d'une mini région. En 2016, 5 groupes se sont partagés 8 500€.

La MSA Alpes du Nord attribuera des bourses au plan régional, puis les deux premiers projets lauréats pourront concourir au niveau national et obtenir une nouvelle bourse supplémentaire. Les meilleurs projets seront ainsi récompensés par des bourses d'un montant pouvant aller jusqu'à 5 000€ (local et national).

RENSEIGNEMENTS ET DOSSIERS DE CANDIDATURE :

contactez Matthieu Payer : 04 79 62 87 40

Pour toute information site internet : www.msaalpesdunord.fr

Date limite de dépôt des dossiers : **24 novembre 2017**

Les candidatures doivent émaner de groupes d'au moins 3 jeunes vivant en milieu rural (commune de moins de 15 000 hbt).



L'APPEL À PROJETS JEUNES DE LA MSA

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES 2017

Durant la période estivale, les gendarmes de la Brigade Territoriale de VIZILLE vont redoubler leurs efforts et concentrer leur action sur la prévention des cambriolages et des vols dans les véhicules. A cet effet ils souhaitent rappeler quelques règles élémentaires de sécurité.

PRÉVENTION CONTRE LES CAMBRIOLAGES :

- Fermez et verrouillez toutes vos portes et fenêtres même pour une absence de courte durée.
- La nuit, même lorsque vous êtes présents à votre domicile, prenez soin de fermer et verrouiller le portail de votre propriété et de votre garage, mais aussi les portes et fenêtres de votre habitation. Si vous laissez une fenêtre ouverte, pensez à fermer les volets.
- Changez immédiatement vos serrures en cas de perte ou de vol de vos clés. Posez ou faites poser vos serrures en évitant de laisser dépasser le canon à l'extérieur et fixez solidement la gâche.
- Ne cachez pas vos clés sous un paillason ou sous un pot de fleurs.
- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent même dans les cachettes que vous pensez introuvables.
- Ne laissez jamais des objets de valeurs, de l'argent, des bijoux, des chèques dans un logement inoccupé. Mettez-les à l'abri dans un coffre à la banque ou chez un membre de votre famille.
- Photographiez vos bijoux, tableaux, meubles de style et objets d'art. Conservez les factures.
- Notez soigneusement sur un document que vous conserverez dans un endroit sûr, les caractéristiques de vos biens de valeur (matériels audio, vidéo, caméra, appareils photos, ordinateurs fixes ou portables, TV écran plat etc.)
- Prenez garde aux faux agents EDF, faux plombiers, faux policiers. Ne laissez jamais entrer quelqu'un chez vous sans vous assurer de sa qualité. Exigez la présentation d'une carte professionnelle. En cas de doute faites appel à la Gendarmerie par le 17.
- Signalez sans délai tout mouvement suspect de personne ou de véhicule dans votre quartier. Sans vous exposer, notez les caractéristiques et l'immatriculation du véhicule utilisé.
- En cas de cambriolage, laissez les lieux en l'état et ne touchez à rien. Alerte immédiatement la Gendarmerie en composant le 17.

PRÉVENTION CONTRE LES VOLS DE VOITURES ET LES VOLS À LA ROULOTTE

- Ne laissez pas votre véhicule sur la voie publique lorsque vous disposez d'un garage.
- Ne laissez jamais des objets de valeur dans votre véhicule, ni les papiers (permis de conduire, carte grise, assurance)
- Même pour un arrêt bref ne laissez jamais la clé sur le contact.
- Pour vous prémunir des "car jacking" (vol de véhicule), retirez systématiquement les clés du contact en cas d'accrochage avec un autre véhicule.
- Pour vous prémunir des "home jacking" (vol des clés de véhicule dans une habitation), cachez les clés de votre véhicule en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation.
- Investissez dans un système anti-démarrage, une barre de volant ou de levier de vitesse.
- En roulant ne laissez pas votre sacoche ou votre sac à main sur les sièges. Mettez-le dessous.
- En cas de vol à la roulotte ne touchez à rien. Prévenez sans délai la Gendarmerie (17).

AVANT VOTRE DEPART EN VACANCES, SENSIBILISEZ LA GENDARMERIE DE VIZILLE en renseignant le formulaire "Opération Tranquillité Vacances" présent dans ce bulletin ou

- en vous rendant au 244 avenue Pasteur à VIZILLE pour remplir le formulaire.
- En contactant la brigade de Vizille au 04 76 78 98 50
- par mail en adressant votre formulaire à l'adresse suivante : bta.vizille@gendarmerie.interieur.gouv.fr





OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Formulaire de demande individuelle (hors Paris et petite couronne)

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir ce formulaire en ligne, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie.

ATTENTION :

- Si vous habitez Paris, les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94), ne remplissez pas ce formulaire. Rendez-vous sur le site de la préfecture de police pour faire votre démarche : www.prefecturedepolice.paris, rubrique Vous aider > Actions de prévention > S'inscrire à une opération > OTV.
- L'opération tranquillité vacances doit être demandée en avance (48 h avant votre départ au minimum).
- En cas de vacances interrompues, prévenez le commissariat ou la brigade de gendarmerie de votre retour.

VOUS	Numéro de téléphone mobile :	
Nom* :	Prénom* :	
Né(e) le* :	à* :	e-mail :

VOTRE PÉRIODE D'ABSENCE*
Du : (JJ/MM/AAAA) au (JJ/MM/AAAA)

VOTRE ADRESSE (RÉSIDENCE A SURVEILLER)
Numéro et type de voie (allée, rue, avenue, etc.)* :
Code postal* : Ville* :

INFORMATIONS SUR VOTRE RÉSIDENCE
Type de résidence* :
 Maison Appartement. Dans ce cas, merci de remplir les deux lignes suivantes :
Digicode d'accès à l'immeuble : Bâtiment :
Étage : Numéro de porte ou autre précision utile :
Existence d'un dispositif d'alarme*
 Non Oui. Dans ce cas, précisez lequel :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ANOMALIE
Nom* : Prénom* :
Code postal* : Ville* :
Numéro de téléphone portable* : Téléphone fixe* :
(un numéro à préciser au minimum)
Cette personne possède-t-elle les clés du domicile?* Oui Non

RENSEIGNEMENTS UTILES
Votre lieu de vacances : code postal : Ville :
Êtes-vous joignable pendant votre absence :
 Non Oui, à ce(s) numéro(s) de téléphone :
Ou à cette adresse électronique :
Autre renseignement :
(à préciser si besoin)

* mention obligatoire

Je déclare ces renseignements exacts et m'engage à signaler tout retour anticipé.
 J'autorise la conservation de ces données pendant deux ans aux fins d'une éventuelle réinscription à l'opération tranquillité vacances. En l'absence de réinscription, ces données seront effacées. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces données, auprès du service de police ou de gendarmerie qui a traité ma demande.

Date : Signature :

SPECTACLE

Un air de liberté : QUAND LES PLUS BELLES CHANSONS CÉLÈBRENT NOS VALEURS !

Fort du succès des éditions précédentes, la Ville de Vizille, en partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole et le Département de l'Isère, reconduit les Fêtes Révolutionnaires de Vizille.

La neuvième édition aura lieu les 21, 22 et 23 juillet 2017. Cette année, les fêtes seront placées sous le signe de la République française et de ses valeurs : **Liberté, Égalité, Fraternité**.

En 2017, c'est un nouveau spectacle qui s'annonce : **Un air de Liberté !**

Un show musique live, son et lumières en forme de clip géant sur le thème "Liberté, Égalité, Fraternité", avec un public immergé au cœur d'un dispositif de projections vidéo, la mise en lumière du château, de la pyrotechnie, et des chansons françaises et internationales interprétées en live par un groupe de 7 musiciens.

*Lève-toi, bouge-toi !
Bats-toi pour tes droits !*

Et si maintenant vous le lisez en anglais :
*Get up, Stand up !
Stand up for your rights !*

Cela vous rappelle un air connu, non ?

Bob Marley a écrit cette chanson en 1973, soit 200 ans après l'adoption de la première Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, pendant la Révolution Française. Révolution dont les prémices ont commencé, ici en Isère et à Vizille, dans le château, lors de l'Assemblée des trois Ordres en 1788. Pour la première fois, la devise républicaine s'incarne en trois mots : Liberté, Égalité, Fraternité. Ces valeurs universelles et fondamentales font partie de nous.

Alors tous en chœur, tous en cœur, **Un air de liberté** est une invitation au voyage parmi 14 chansons, que tout le monde connaît, hymnes à la Liberté, à l'Égalité entre les Hommes, à la Fraternité. 14 chansons jouées en live, illustrées en vidéo, accompagnées par une mise en lumière exceptionnelle du Château de Vizille. Et des effets spéciaux...



Ih15 à vivre tous ensemble, en fredonnant, en dansant, en écoutant, en vibrant d'un son et lumières hors du commun, Ih15 tous nos sens en éveil, l'esprit ouvert pour célébrer nos valeurs, pour le plaisir d'un spectacle en grand.

Réservation des places au tarif préférentiel de 6 euros sur fetes-revolutionnairesdevizille.com

Tarifs : 6 euros en réservation et 9 euros sur place

Informations billetterie :

Service Culturel ville de Vizille : 04 76 78 86 34

Office de tourisme : 04 76 68 15 16

CANNICULE

L'été arrive. Plan canicule

Si vous êtes une personne, agée, isolée ou handicapée, pensez à vous faire inscrire sur le registre de la mairie pour bénéficier d'une aide en cas de canicule :

04 76 68 07 33 - mairie.ndmessage@wanadoo.fr

Pensez à boire beaucoup d'eau, à ne pas sortir aux heures les plus chaudes et à maintenir votre habitation à l'abri de la chaleur.





Numéros utiles

MAIRIE

Téléphone: 04 76 68 07 33
 Fax: 04 76 78 32 18
 Email: mairie.ndmessage@wanadoo.fr
 Web: www.notredamedemesage.fr

Ouverture au Public
 Lundi, jeudi de 13h30 à 17h30
 Mardi, vendredi de 13h30 à 18h00

ÉCOLE MATERNELLE

Téléphone: 04 76 08 31 02

ÉCOLE PRIMAIRE

Téléphone: 04 76 68 12 85

SAMU ET CENTRE ANTI-POISON

(en cas d'urgence): 15

GENDARMERIE

Téléphone: 17

POMPIERS

Téléphone: 18

URGENCES MÉDICALES

Téléphone: 08 10 15 33 33

URGENCES DEPUIS UN PORTABLE

Téléphone: 112

MAISON MÉDICALE DE GARDE DE VIZILLE

Tél: 04 76 08 47 09

Horaires: de 20h à 23h tous les jours, de 14h à 18h le samedi, de 9h à 12h le dimanche.

PHARMACIES DE GARDE

Si vous souhaitez connaître les pharmacies de garde de votre secteur:

- Composez le **32 37**
- Consultez **www.3237.fr**

02/07/17	Pharmacie ESPIE	CHAMP-SUR-DRAC
09/07/17	Pharmacie des ALPES	VIZILLE
14/07/17	Pharmacie BONNET	JARRIE
16/07/17	Pharmacie COCOLOMB	URIAGE
23/07/17	Pharmacie de l'ENCLOS	HAUTE-JARRIE
30/07/17	Pharmacie de BRIE	BRIE ET ANGONNES
06/08/17	Pharmacie du CHATEAU	VIZILLE
13/08/17	Pharmacie des ALPES	VIZILLE
15/08/17	Pharmacie du CHATEAU	VIZILLE
20/08/17	Pharmacie du CHATEAU	VIZILLE
27/08/17	Pharmacie de VAULNAVEYS	VAULNAVEYS LE HAUT
03/09/17	Pharmacie ESPIE	CHAMP-SUR-DRAC
10/09/17	Pharmacie BONNET	JARRIE
17/09/17	Pharmacie de l'ENCLOS	HAUTE-JARRIE
24/09/17	Pharmacie du CHATEAU	VIZILLE

DÉCHETTERIE DU PÉAGE DE VIZILLE

Rue du Maquis de l'Oisans
 38220 Vizille

Lundi: fermée
 Mardi: 8h-13h
 Mercredi: 8h-13h / 14h-18h
 Jeudi: 8h-13h
 Vendredi: 8h-13h
 Samedi: 8h-18h

DÉCHETTERIE DE CHAMP SUR DRAC

Rue Léo Lagrange
 38560 Champ-sur-Drac

Lundi: 13h-18h
 Mardi: 13h-18h
 Mercredi: 8h-12h / 13h-18h
 Jeudi: 13h-18h
 Vendredi: 13h-18h
 Samedi: 8h-8h

DÉCHETTERIE DE VAULNAVEYS-LE-HAUT

D5E - 38410 Vaulnaveys-le-Haut

Lundi: fermée
 Mardi: 8h-13h
 Mercredi: 8h-13h / 14h-18h
 Jeudi: 8h-13h
 Vendredi: 8h-13h
 Samedi: 8h-18h

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Nouveaux habitants ou non-inscrits, pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Rendez-vous en mairie, avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens, filles et garçons, doivent se faire recenser en mairie à la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile récent.

VOIRIE

Toutes les demandes liées à ce service doivent être faites auprès de Grenoble-Alpes Métropole au numéro: 0800 805 807

BON VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage sont autorisés aux horaires suivants:

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches de 10h à 12h

COMMUNICATION

Pour être mieux informés, rendez-vous sur le site www.notredamedemesage.fr et surtout abonnez-vous à la lettre électronique d'informations mensuelle (newsletter).

PERMANENCES ARCHITECTURALES

JEUDI 6 JUILLET:

Saint Barthélémy de Séchilienne

JEUDI 7 SEPTEMBRE:

Saint Pierre de Mésage



AGENDA

AU MOIS DE JUILLET

**Les stages multisports
du Tennis Club Mésageois**
(page 20)

VENDREDI 21, SAMEDI 22, DIMANCHE 23 JUILLET

**Spectacle son et lumière
"Un Air de Liberté"**

*Domaine du château
de Vizille*
(page 26)

SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 SEPTEMBRE

Journées du Patrimoine

Visites de l'Eglise Sainte Marie
et de la chapelle St Firmin
Théâtre à l'Eglise Sainte Marie
(page 17)

SAMEDI 23 SEPTEMBRE ET DIMANCHE 24 SEPTEMBRE

**Les P'tites Soirées de St Firmin
Théâtre et chansons :**

Du coq à l'âne
Chapelle St Firmin
(page 20)

SAMEDI 30 SEPTEMBRE

Mésage en Fête

Vous êtes tous conviés à la
nouvelle fête du village !
Parvis de la Mairie
(page 11)



MAIRIE DE NOTRE DAME DE MÉSAGE

Place de la Mairie
38220 Notre Dame de Mésage

Tél. : 04 76 68 07 33
Fax : 04 76 78 32 18
Mail : mairie.ndmesage@wanadoo.fr
Web : www.notredamedemesage.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi	13H30 / 17H30
Mardi	13H30 / 18H00
Mercredi	FERMÉ
Jeudi	13H30 / 17H30
Vendredi	13H30 / 18H00
Samedi	FERMÉ

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser
un message sur le répondeur de la Mairie.